

Décision

Générale

colonial

Décision n° 615 du 23 mai 1961 :

n° 615

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé à M. Pécoul Raymond, entrepreneur à Djibouti, titulaire du marché n° 16/FE approuvé et notifié le 8 juillet 1960 la remise gracieuse des pénalités encourues pour retard dans son exécution. La présente dépense qui se monte à 96.000 francs Djibouti sera supportée sur le chapitre 54:61, Budget de l'Etat (Ministère des Armées).